SÉANCE ORDINAIRE DU 6 février 2017

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 2 – Madame Annie Rodrigue
District No 3 – Madame Émilie Roberge
District No 4 – Madame Claudia Vachon
District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Était absent :

District No 1 – Monsieur François Trépanier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
   3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 9 janvier 2017
4. Dossiers en cours
   4.1 _____
   4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
   5.1 Comptes à payer
   5.2 Acceptation prévisions budgétaires 2017 - OMH
   5.3 Acceptation des soumissions – Centre de valorisation technique
   5.4 Corporation d'informatique municipale – Désignation signataire
   5.5 Cautionnement -Fonds de Développement
   5.6 Mandat notaire – Convention de gestion pour le CVT

6. CORRESPONDANCE

7. LOISIRS ET CULTURE
   7.1 Bouge avec Ally Hop – Résolution d'engagement
   7.2 Résolution – Fonds Dev. Territoires (Incroyables comestibles)

8. TRAVAUX PUBLICS
   8.1 Acceptation des soumissions huile à chauffage et diesel
   8.2 Acceptation des soumissions – location de conteneurs Centre Desjardins
   8.3 Tonte de pelouses – terrain MTQ
   8.4 Appel d'offres – ingénierie travaux secteur Pelletier-Principale-Bernard-PIQM
   8.5 Appel d'offres contrôle qualitatif travaux CVT
   8.6 Achat pneus rétrocaveuse
   8.7 Acceptation offre de services WSP – Prolongement rue Bernard
   8.8 Acceptation offre de services WSP- Aqueduc & Égout-route 112

9. URBANISME
   9.1 Adoption du règlement 2017-198
   9.2 Adoption du règlement 2017-199
   9.3 Adoption du règlement 2017-200

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. Prochaine séance

12. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour après l'ajout du point suivant :

7.3 Résolution – Fonds de développement des Territoire (Praticables/Modulaires)

17-02-6804 **ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 9 janvier 2017

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 9 janvier est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 9 janvier tel que présenté.

17-02-6805 **ADOPTÉ**

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Annie Rodrigue nous fait un suivi :

-Les livres à colorier sont encore en vente
-Vente des cahiers aura lieu le 11 février aux Chevaliers de Colomb
-Consultation Culturelle le 20 février au Centre Desjardins
-Ateliers couture, priorité aux 12-30 ans, 5 ateliers au total à raison d'un par semaine.

M. François Baril nous fait un suivi **:**
-Rencontre S.H.Q.
-Diverses propositions de regroupement
-Travail vieillir en santé avec Commun'Art
-Distribution des certificats Galas Reconnaissance avec Marc-André Cloutier
-Discussion piscine et jeux d'eau Parc Oasis, le site est à étudier pour demande de subvention
-Acceptation subvention PIQM MADA « Cœur du Village » pour réaliser divers aménagements
-FDT : demande sera faite pour les Incroyables comestibles
-Rencontre de participation citoyenne le 16 février prochain

M. Claude Duchesne nous informe sur :
-Incendie : rapport des sorties faites
-Travaux publics : travaux concentrés sur la neige, bris d'aqueduc en janvier.

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

-Loisirs : Festi-Neige le 11 février au Parc Oasis
-Semaine de relâche le programme sortira bientôt
-C.C.U. pas de rencontre ni l'embellissement.

Mme Claudia Vachon nous informe sur :

-Maison des jeunes : table de billard et autres, à vendre. L'argent amassé servira pour la maison des jeunes. Il serait intéressant de publiciser ces ventes.
-Espace-Familles les ateliers ont lieu ici à l'hôtel de ville, beaucoup de fréquentation.

M. Kaven Mathieu, Maire, nous informe sur :

-Rapport de suivi des derniers conseils municipaux
2009 : 29 employés
2017 : 20 employés

-Décret de la population
2009 : 2357 habitants
2015 : 2201 habitants (- 156)
2016 : 2211 habitants (+ 10)
2017 : 2240 habitants (+ 29)

-Plan d'intervention : Le MAMOT détermine les priorités à chaque année, CERIU produit le guide.
-Comptes à payer en décembre : une hausse car il y avait la paie des pompiers.
-Bilan des investissements privés
-Centre de valorisation technique : historique des décisions et motivations pour réaliser un tel projet
-Sondage Internet : Rencontre avec les représentants de Bécancour, déploiement de la fibre optique à la grandeur de la MRC, on sonde le terrain, Kaven Mathieu explique la façon de remplir le sondage.
-Régie intermunicipale : mésentente sur le budget (il n'a pas été adopté). Le but est de dissoudre la Régie et enlever nos responsabilités.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 janvier 2017, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 309 450.08 $ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de janvier 2017 au montant de 162 307.10 $, un montant de 91 376.51$ pour des comptes 2016 et 55 766.47 $ pour les prélèvements salaires.

17-02-6806 **ADOPTÉ**

5.2 Acceptation prévisions budgétaires 2017 - OMH

Ce point est reporté. Vérifications à faire.

5.3 Acceptation des soumissions – Centre de valorisation technique

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la construction d'un Centre de valorisation technique;

ATTENDU que huit soumissionnaires ont déposé des prix;

-Groupe Excel S.M.	1 591 000.00 $
-Lévesque et Ass.	1 595 000.02 $
-Const. Scierie Bernard	1 613 792.48 $
-Const. Binet	1 637 244.00 $
-Experts const. M.G.	1 637 883.34 $
-Const.OLisa	1 678 141.76 $
-Const. J.L. Groleau	1 684 000.00 $
-Const. Pépin & Fortin	1 699 330.50 $

ATTENDU que la firme d'architectes Isabelle Jacques et Odette Roy a examiné les soumissions et recommandent la proposition de Groupe Excel S.M.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision de retenir les services de Groupe Excel S.M. au montant de 1 591 000$ pour la construction du Centre de valorisation technique.

17-02-6807 **ADOPTÉ**

5.4 Corporation d'informatique municipale – Désignation signataire

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉMILIE ROBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité d'East Broughton souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200$);

QUE la Municipalité d'East Broughton adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à

respecter les règlements de la CIM;

QUE le maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité d'East Broughton, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE le maire agisse à titre de représentant de la Municipalité d'East Broughton dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

17-02-6808 **ADOPTÉ**

5.5 Cautionnement – Fonds de Développement

ATTENDU QUE le Fonds de Développement populaire d'East Broughton Inc. désire obtenir un financement de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford au montant de cinq cent mille dollars (500 000,00$) remboursable sur vingt (20) ans;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de la Région de Thetford exige que la Municipalité d'East Broughton cautionne les obligations du Fonds de Développement jusqu'à concurrence d'un montant de trois cent soixante-quinze mille dollars (375 000,00$);

ATTENDU QUE : ledit prêt a été consenti pour les termes et conditions mentionnés à l'offre de financement préparée par la Caisse Desjardins de la Région de Thetford et signé par le représentant du Fonds de Développement et le représentant de la Caisse en date du 26 janvier 2017, dont copie de ladite offre de financement demeure annexée aux présentes résolutions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'East Broughton se porte caution en faveur du Fonds de Développement populaire d'East Broughton Inc. d'un montant de trois cent soixante-quinze mille dollars (375 000,00$), pour une période de vingt (20) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de cautionnement spécifique joint à la présente résolution et selon les termes et conditions mentionnés à l'offre de financement préparée par la Caisse Desjardins de la Région de Thetford et signées par les parties en date du 26 janvier 2017.

QUE la Municipalité d'East Broughton entreprenne les démarches pour obtenir l'autorisation du Ministre des Affaires municipales et occupation du territoire pour se rendre caution de l'obligation mentionnée ci-dessus, tel que requis par la loi.

17-02-6809 **ADOPTÉ**

5.6 Mandat notaire – Convention de gestion pour le CVT

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Delisle pour réaliser une

convention de gestion entre la Municipalité d'East Broughton et le Fonds de Développement Populaire relativement au Centre de valorisation technique.

17-02-6810 **ADOPTÉ**

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus demande si la réfection de l'Ancienne route UN a été mise dans le budget 2017. Nous leur ferons parvenir une lettre à cet effet, leur mentionnant que ce projet ne fait pas partie du budget 2017.

De plus, Sacré-Cœur-de-Jésus nous a fait parvenir une lettre appuyant le projet d'agente culturelle dans le cadre du programme- Fonds de développement du territoire « volets projets structurants ».

- Le Centre sur la productivité et prospérité -HEC Montréal demande de compléter un formulaire pour leur donner certaines informations autrefois transmises à l'aide des indicateurs de gestion. Le Conseil municipal a pris la décision de ne pas compléter ledit formulaire.

- Le *Regroupement pour un Québec en santé* demande une résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorise un mode de vie sain et actif.

Il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, la municipalité d'East Broughton demande au gouvernement du Québec :

1- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

   a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
   b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;

2- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

17-02-6811 **ADOPTÉ**

- Le MAMOT informe qu'il est impossible de bonifier le taux d'aide financière dans le cadre du programme FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS, sous-volet 1.1, pour le renouvellement des conduites.

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de poursuivre la réalisation des travaux à effectuer.

17-02-6812 **ADOPTÉ**

- Demande d'aide financière au montant de 5 000 $ de la part du Festival des Générations. Cette demande sera traitée en même temps que les autres demandes de subvention. À suivre.

Mme Annie Rodrigue quitte la réunion à 20 h 21.

- Demande de prêt de la salle du Centre Desjardins pour la fête des finissants de 6e année. Il est proposé par Mme Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer gratuitement ce prêt.

17-02-6813 **ADOPTÉ**

Mme Annie Rodrigue réintègre la réunion à 20 h 22.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Bouge avec Ally Hop – Résolution d'engagement

La municipalité d'East Broughton s'engage à offrir le programme Bouge avec Ally Hop pendant trois années consécutives sur son territoire à raison d'une session par année, et ce, à partir du calendrier 2017-2018 jusqu'à la fin de la saison 2019-2020.

La municipalité d'East Broughton s'engage à payer le salaire d'un(e) animateur (trice) pour chaque session se déroulant dans sa municipalité. Ce salaire représente un maximum de 300 $/session, selon le nombre d'inscriptions, et ce jusqu'en 2020.

Chaque animateur (trice) reçoit un montant forfaitaire de 300 $/session. (Une équipe d'animation est formée de deux personnes). Au total, une session coûte en salaire 600 $, de ce montant 300 $ seront déboursés à même les fonds déposés en fiducie à la MRC des Appalaches à la fin de chaque session, et ce, jusqu'en 2020.

La municipalité d'East Broughton s'engage à fournir la liste des inscriptions à la MRC des Appalaches avec sa demande de paiement de 300 $ pour chaque session d'Ally Hop complétée.

La municipalité d'East Broughton s'engage à embaucher l'équipe d'animation (2 personnes), planifier, organiser et

coordonner le programme Ally Hop sur son territoire pendant les trois saisons : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

La municipalité d'East Broughton s'engage à s'investir dans le programme Bouge Ally Hop dans le but de le pérenniser une fois les fonds écoulés en 2020.

La municipalité d'East Broughton s'engage à travailler en étroite collaboration avec la municipalité jumelée (municipalité d'Adstock) pour la planification de l'activité au calendrier et pour le transport du matériel d'Ally Hop.

La municipalité d'East Broughton s'engage, en partenariat avec ladite municipalité jumelée, à assumer les frais pour le nettoyage, la réparation et le renouvellement du matériel.

Note : si le matériel d'Ally Hop est brisé dans le cadre de la tenue d'une activité dans l'une ou l'autre desdites municipalités, cette dernière sera dans l'obligation d'assumer en entier les frais de réparation nécessaires avant le début de l'autre session d'Ally Hop. Si les bris sont dus à l'usure normale des modules, les deux municipalités jumelées acceptent d'assumer ensemble les frais de réparation.

La municipalité d'East Broughton s'engage, après la saison 2019-2020, à assumer tous les frais reliés au programme Ally Hop pour chaque session vécue dans sa municipalité incluant le salaire de l'équipe d'animation (2 personnes), publicité, transport du matériel, etc. De ces dépenses, la municipalité pourra diminuer les revenus d'inscriptions. Le coût d'inscription est présentement 20 $/enfant. Les dépenses telles : matériel didactique, achat ou réparation de modules, etc. seront divisées avec la municipalité jumelée.

Il est fortement recommandé d'avoir un nombre minimal de 6 enfants pour débuter une session d'Ally Hop.

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de s'engager selon ces conditions à offrir le programme Bouge avec Ally Hop.

17-02-6814 **ADOPTÉ**

7.2 Résolution – Fonds de développement des Territoires (Incroyables comestibles)

a) CONSIDÉRANT que le projet « LES INCROYABLES COMESTIBLES » apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère local puisqu'il répond aux besoins de communautés;

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu d'appuyer le projet tel que défini précédemment dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants;

La municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer au projet pour un montant de 4 150 $.

Le conseil municipal mandate M. Marc-André Cloutier à agir à titre de signataire pour le projet « LES INCROYABLES COMESTIBLES ».

17-02-6815 **ADOPTÉ**

Mme Annie Rodrigue quitte la réunion à 20 h 24.

7.3 Résolution – Fonds de développement des Territoires (Praticables/Modulaires)

a) CONSIDÉRANT que le projet « PRATICABLES/MODULAIRES » apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère local puisqu'il répond aux besoins de communautés;

Il est proposé par Mme Claudia Vachon et résolu d'appuyer le projet tel que défini précédemment dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants;

La municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer au projet selon un montant à déterminer ultérieurement.

Le conseil municipal mandate M. Marc-André Cloutier à agir à titre de signataire pour le projet « LES PRATICABLES /MODULAIRES ».

17-02-6816 **ADOPTÉ**

Mme Annie Rodrigue réintègre la réunion à 20 h 26.

8. <u>TRAVAUX PUBLICS</u>

8.1 Acceptation des soumissions huile à chauffage et diesel

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour l'ACHAT D'HUILE À CHAUFFAGE ET DE DIESEL POUR 2017;

ATTENDU QUE DEUX soumissionnaires ont fait parvenir des prix :

- PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE ;
  *PRIX À LA RAMPE **-0.0173** pour l'HUILE À CHAUFFAGE ET LE DIESEL (LIVRAISON INCLUSE)

- LES PÉTROLES R.TURMEL INC. ;
  *PRIX À LA RAMPE **+.003** pour l'HUILE À CHAUFFAGE (LIVRAISON INCLUSE)
  *PRIX À LA RAMPE **+.000** pour le DIESEL (LIVRAISON INCLUSE)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la plus basse soumission soit celle de PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée (FILGO).

17-02-6817 **ADOPTÉ**

8.2 Acceptation des soumissions – location de conteneurs Centre Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour la location de deux conteneurs de six verges au Centre des loisirs Desjardins;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues :

- Services sanitaires Denis Fortier 72.96$/mois, pour un conteneur, le 2e étant sans frais
- Entreprises Sanifer 600 $ annuellement
- Les deux soumissions excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Entreprises Sanifer. Le prix soumissionné étant de 600 $ annuellement pour deux conteneurs de six verges qui seront vidangés 1 fois/semaine.

17-02-6818 **ADOPTÉ**

8.3 Tonte de pelouses – terrain MTQ

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre du Ministère des Transports qui accepte de verser une compensation monétaire de 4 000 $ à la Municipalité d'East Broughton relativement à la gestion de la tonte de terrains sur le boulevard Robert-Vachon. Cette compensation est renouvelable chaque année et sera bonifiée selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

17-02-6819 **ADOPTÉ**

M. François Baril quitte la réunion à 20 h 30.

8.4 Appel d'offres – ingénierie travaux secteur Pelletier-Principale-Bernard-PIQM

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de d'autoriser la demande d'appel d'offres pour les services d'ingénierie des travaux à réaliser dans le secteur Pelletier-Principale-Bernard et Notre-Dame.

17-02-6820 **ADOPTÉ**

M. François Baril réintègre la réunion à 20 h 31.

8.5 Appel d'offres contrôle qualitatif travaux CVT

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de d'autoriser la demande d'appel d'offres pour les contrôles qualitatifs à réaliser dans le cadre du projet de CVT.

17-02-6821 **ADOPTÉ**

8.6 Achat pneus rétrocaveuse

Il est proposé pas Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Pneus Desharnais pour l'achat de pneus pour la rétrocaveuse au montant de 2 197.92 $, l'autre soumission reçue soit celle des Pneus Beaucerons étant plus élevée, soit 2 461.86$.

17-02-6822 **ADOPTÉ**

8.7 Acceptation offre de services WSP – Prolongement rue Bernard

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.8 Acceptation offre de services WSP – Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la Route 112 à l'Ouest de l'avenue Notre-Dame

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. URBANISME

La présente assemblée permet aux contribuables de poser des questions sur les règlements adoptés dans les points suivants.

9.1 Adoption du règlement 2017-198

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, il est du pouvoir du conseil de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le règlement de zonage numéro 97-027;

ATTENDU QUE ces amendements auront pour effet de modifier des dispositions ou d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux enseignes, aux fournaises extérieures ainsi qu'aux ventes-débarras;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 janvier 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 9 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-198 ayant pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 97-027.

Le présent règlement remplace et abroge les règlements suivants :

Règlement numéro 2015-172 (relatif aux enseignes);
Règlement numéro 2016-187 (relatif aux ventes-débarras);
Règlement numéro 2016-188 (relatif aux fournaises extérieures).

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-02-6823 **ADOPTÉ**

9.2 Adoption du règlement 2017-199

ATTENDU QUE certaines ventes-débarras sont assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation émis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claudia Vachon, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du règlement 2017-199 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 97-030.

17-02-6824 **ADOPTÉ**

9.3 Adoption du règlement 2017-200

ATTENDU QUE certaines ventes-débarras sont assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation émis à cet effet;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'exiger un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour quiconque désire procéder à une vente-débarras ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rodrigue, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du règlement 2017-200 amendant le règlement sur les tarifs à la règlementation d'urbanisme numéro 2015-180.

17-02-6825 **ADOPTÉ**

10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées dont :

- Un citoyen souhaite remettre une lettre signée par quelques citoyens concernant un bris de tuyaux survenu sur la route 112. Cette lettre pourra être déposée mardi lors d'une rencontre

avec le maire.
- Fournaises extérieures règlementées, entrée en vigueur à partir d'aujourd'hui 6 février 2017.
- Grattage difficultés, pourquoi mettre des chaînes à l'arrière : neige dure suite à un réchauffement de la température
- Qui donne l'ordre et à quelle heure pour le grattage des rues ? Une façon uniforme sera implantée pour gratter, c'est en train d'être mis en place.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 50.

17-02-6826 **ADOPTÉ**

_____
KAVEN MATHIEU, MAIRE

_____
Manon Vachon, Dir. trés. adjointe